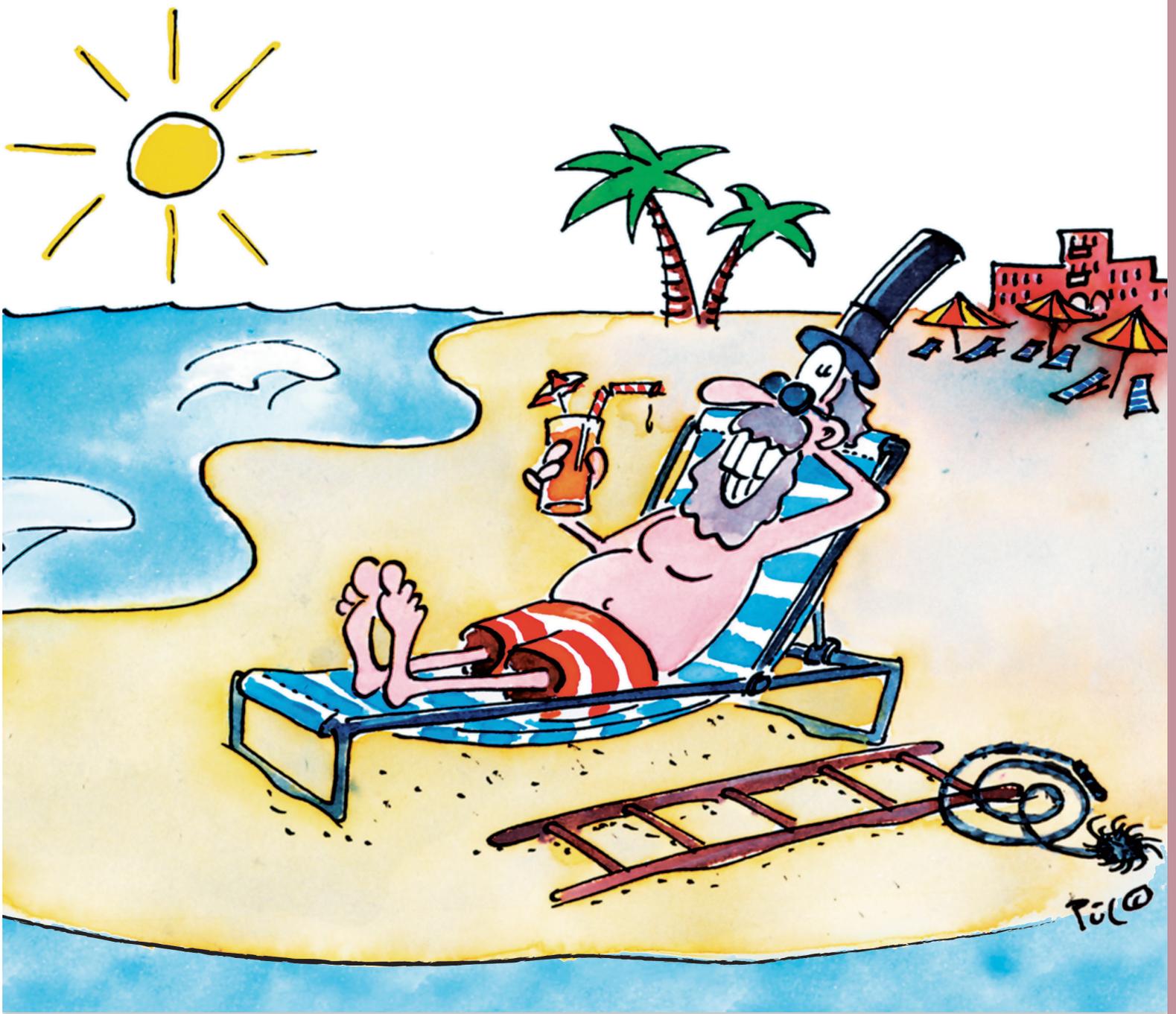




Pensionskasse Kaminfeger
Caisse de prévoyance Ramoneur
Cassa di previdenza Spazzacamino

| Rapport de gestion 2023



I Répertoire

Editorial	3
Résultat de l'exercice 2023	3
Assainissement du bien immobilier à Bienne	3
Prévoyance	3
Adaptation du règlement de prévoyance à dater de 2024	3
Personnel	3
Caisse de prévoyance économique	3
Nous vous remercions cordialement de votre confiance	3
Chiffres-clés	4
Principaux chiffres-clés	4
Évolution de l'effectif des assurés	4
Intérêt	4
Évolution du degré de couverture	5
Performance annuelle	5
Comptabilité d'exercice 2023	6
Bilan au 31 décembre 2023	6
Compte d'exploitation au 31 décembre 2023	7
La somme de tous les ratios de coûts saisis dans le compte d'exploitation	8
Placements	8
Stratégie de placements au 31 décembre 2023	
Conseil de fondation	9
Représentants des employeurs	9
Représentants des employés	9
Secrétariat	9
Organisation	10
Forme juridique et but	10
Enregistrement LPP et Fonds de sécurité	10
Expert en prévoyance professionnelle	10
Organe de révision	10
Autorité de surveillance	10
Conseiller	10
Risques techniques en matière d'assurance	10
Glossaire	11

Pour toute autre information, consulter la comptabilité d'exercice avec annexe sur le site www.cpramoneur.ch

I Editorial

Chère lectrice, cher lecteur,

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport de gestion de la Caisse de prévoyance Ramoneur. Cette année favorable aux placements a contribué à une nette augmentation du taux de couverture et a ainsi permis de renforcer encore davantage la sécurité de la Caisse de prévoyance Ramoneur (CPR). En fin d'année, celui-ci se situait à 109.2 % (l'année précédente à 104.7%).

Aux pages suivantes, vous pouvez vous informer sur les chiffres et faits de la Caisse de prévoyance Ramoneur. Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir à la lecture.

Résultats de l'exercice 2023

Après une année 2022 riche en défis, avec d'importantes corrections boursières dues à l'inflation et aux augmentations des taux directeurs par les banques nationales, les placements de la CPR ont entretemps connu un rebond réjouissant. Du point de vue de l'investisseur, l'année 2023 s'est, à notre grande satisfaction, achevée de manière tout à fait euphorique.

Malgré ce développement positif, l'année 2023 était marquée par des tensions géopolitiques et une forte hausse de l'inflation. Dans ce contexte difficile, la CPR a poursuivi sa stratégie de placement avec cohérence et persévérance, ce qui a porté ses fruits : Au cours de l'année en revue, la caisse de prévoyance a généré un rendement très satisfaisant de +5.42 %. Toutes les catégories de placements ont contribué à ce résultat positif. Le capital de la Caisse de prévoyance Ramoneur s'élève en fin d'année à 245 millions de francs. Il a augmenté d'environ 10 millions par rapport à l'année dernière.

Assainissement du bien immobilier à Bienne

Afin que les biens immobiliers conservent leur valeur, il est important d'investir en permanence dans l'entretien et la plus-value. L'assainissement du bien immobilier à Bienne représente actuellement un gros morceau.

Après une phase de planification intense dans l'année en revue, le permis de construire nous a entretemps été octroyé : Les travaux de construction sont lancés le 4 février 2024. Il est prévu de relouer les appartements assainis au 1er janvier 2025.

Prévoyance

Des intérêts de 1,5% ont été imputés aux avoirs d'épargne des assurés actifs pour l'exercice 2023. Le bon résultat financier a permis d'octroyer un taux d'intérêt supplémentaire de 0.50 % (taux d'intérêt minimal 1.00 %). Le taux d'intérêt technique reste inchangé à 1.25 %. Le taux d'intérêt technique est le taux d'escompte (taux d'évaluation) permettant de déterminer les capitaux de prévoyance des rentiers et les provisions techniques d'une institution de prévoyance.

Adaptations du règlement de prévoyance à dater de 2024

L'un des gros défis de l'année en revue était la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la protection des données, dont la CPR est directement concernée. Les nouvelles dispositions ont entretemps été intégrées dans le règlement de prévoyance. Le scrutin sur la réforme de l'AVS de 2021 s'est également répercuté sur notre caisse de prévoyance : L'âge de la retraite, désormais appelé « âge de référence », des femmes augmente graduellement de 64 ans à 65 ans.

Personnel

Notre gestionnaire, Madame Milena Bachmann, est devenue maman d'une petite fille. Toutes nos félicitations ! Après son retour du congé de maternité, le secrétariat a été réorganisé. Madame Bachmann assume sa fonction de dirigeante à 50%, elle est assistée par une collaboratrice à 80%.

Caisse de prévoyance économique

La Caisse de prévoyance Ramoneur fait partie des caisses de prévoyance les plus économiques de Suisse. Nous veillons à ce que les frais de gestion des placements restent dans un cadre acceptable. Les coûts administratifs par personne assurée sont nettement inférieurs à ceux d'autres caisses de prévoyance et nous en sommes fiers.

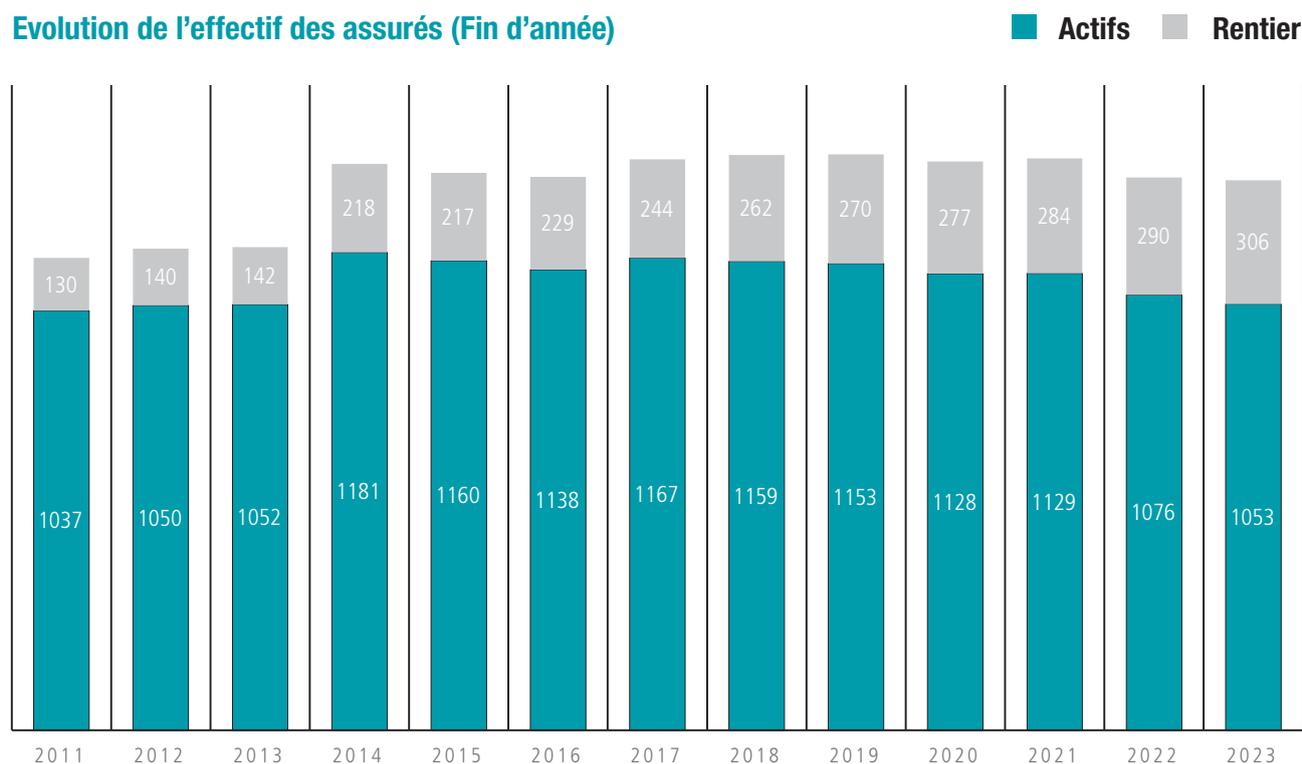
Nous vous remercions cordialement de votre confiance

Nous remercions nos destinataires ainsi que les employeurs affiliés de leur confiance témoignée à la Caisse de prévoyance Ramoneur. Nous sommes persuadés que la CPR vous propose une solution de prévoyance solide et attractive, grâce à ses prestations de vieillesse supérieures à la moyenne et à sa proximité avec ses assurés.

Chiffres-clés

Principaux chiffres-clés	2023	2022
Assurés actifs	1 053	1 076
Rentières et rentiers	306	290
Total des effectifs	1 359	1 366
Employeurs associés	245	247
Fortune de la caisse (en MCHF)	245	233
Capital de prévoyance des assurés actifs (en MCHF)	125	131
Capital de prévoyance des rentiers (en MCHF)	75	71
Provisions techniques d assurance (en MCHF)	15	16
Rémunération de l avoir des assurés actifs	1.50 %	1.00 %
Taux d intérêt actuariel	1.25 %	1.25 %
Degré de couverture	109.20 %	104.70 %
Performance de la fortune globale	5.42 %	- 8.02 %

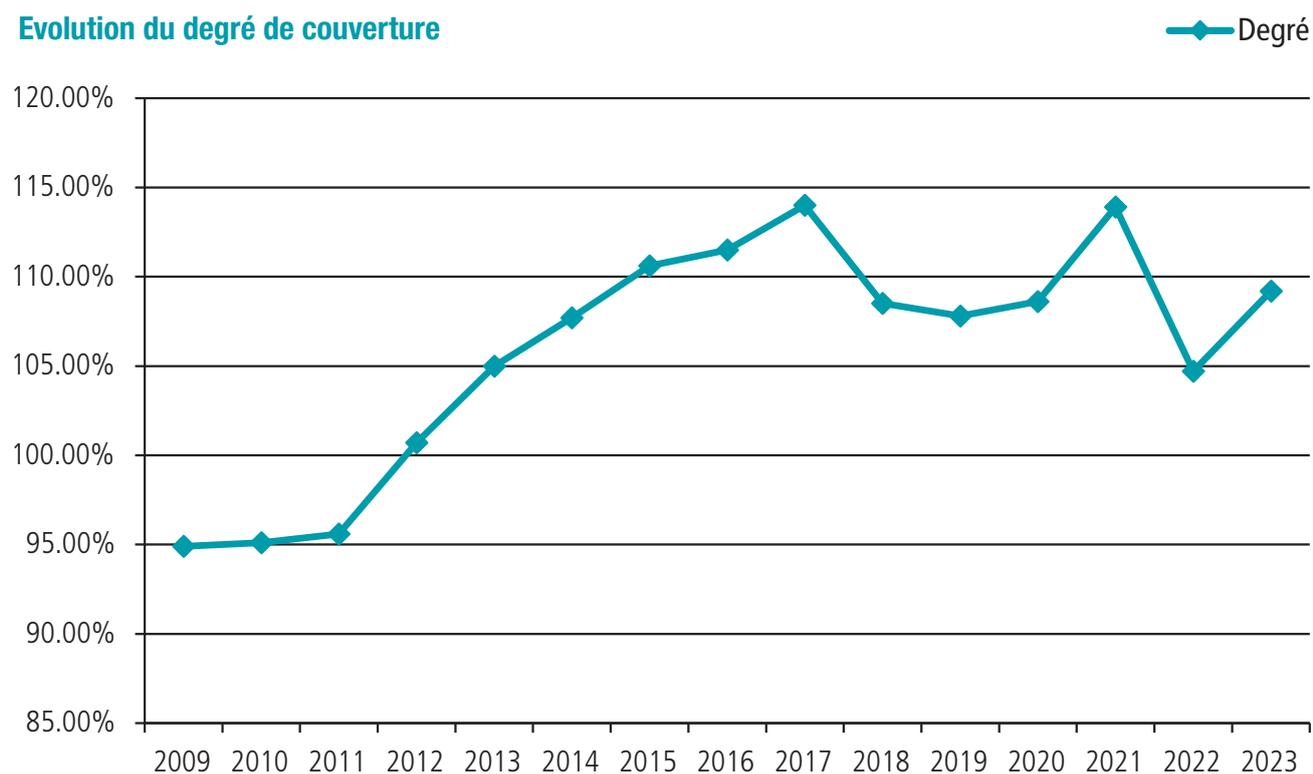
Evolution de l'effectif des assurés (Fin d'année)



Données en pour-cent

Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Ø
Intérêt	1.75	2.00	1.25	1.50	1.00	2.00	1.00	2.00	1.0	1.50	1.50
Intérêt LPP	1.75	1.75	1.25	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.0	1.00	1.20
Rentier	2.75	2.50	2.50	2.00	1.75	1.25	1.25	1.25	1.25	1.25	1.89
Performance	6.23	3.64	3.46	5.95	-1.41	8.14	3.55	5.94	-8.02	5.42	3.51

Evolution du degré de couverture



Performance annuelle



I Comptabilité d'exercice 2023

Bilan au 31 décembre 2023

Actifs	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
Liquidités	9 855 388.87	6 960 928.86
Débiteurs, créances	1 977 884.50	3 026 083.58
Obligations	71 869 942.00	67 165 092.00
Crédits d exploitation	20 380.20	27 336.45
Actions	69 525 970.00	64 053 993.00
Immobiliers	87 113 284.00	86 012 469.00
Insurance Linked Securities	0.00	298 137.00
Senior Secured Loans	5 044 244.00	4 920 72.00
Compte de régularisation actif	9 830.00	490 490.30
Total des actifs	245 416 923.57	232 954 602.19

Passifs	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
Dettes	9 251 516.10	4 539 230.10
Compte de régularisation passif	232 723.39	234 544.94
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	214 523 348.75	217 379 360.30
Réserve cotisation employeur sans renonciation à l utilisation	790 117.60	575 420.35
Réserves de fluctuation de valeurs	20 619 217.73	10 226 046.50
Fonds libres	0.00	0.00
Total des passifs	245 416 923.57	232 964 602.19

Compte d'exploitation au 31 décembre 2023

	2023 CHF	2022 CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres	9 939 646.35	9 722 614.05
Prestations d'entrée et apports	5 440 454.90	5 551 418.30
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrées	15 380 101.25	15 274 032.35
Prestations réglementaires	-11 674 452.70	-8 438 100.25
Prestations de sortie	-8 145 627.34	-6 822 705.30
Dépenses pour prestations et versements anticipés	-19 820 080.04	-15 260 805.55
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	2 641 314.30	-5 211.45
Produit de prestations d'assurance	879 882.20	1 135 978.25
Charge d'assurance (primes, fonds de garantie)	-1 197 428.15	-1 227 729.75
Résultat net de l'activité de la partie assurance	-2 116 210.44	-83 736.15
Résultat net du placement global	12 959 409.92	-19 363 188.05
Résultat net de l'activité de la partie assurance	2 152.31	850.00
Autres recettes	0.00	0.00
Autres charges	-370 966.81	-501 187.71
Marketing et publicité	-3 500.00	-3 050.00
Administration générale	0.00	0.00
Révision et expert en prévoyance professionnelle		
Autorité de surveillance	-69 765.40	-44 124.75
Autorité de surveillance	-7 948.35	-11 408.15
Résultat annuel avant dissolution / constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	10 393 171.23	-20 005 844.81
Dissolution / constitution de réserves de fluctuation de valeurs	10 393 171.23	20 005 844.81
Excédent de recettes / Excédent de dépenses	0.00	0.00

Cette comptabilité d'exercice a été établie conformément aux prescriptions de l'OPP2 et de Swiss GAAP RPC 26.

La somme de tous les ratios de coûts saisis dans le compte d'exploitation

Coûts de gestion de fortune directement comptabilisés dans le compte d'exploitation (CE)	CHF 145 962.82
Coûts de gestion des immeubles directement comptabilisés	CHF 189 817.11
Somme de tous les ratios saisis dans le CE pour placements collectifs	CHF 231 038.00
Total des frais de gestion de fortune	CHF 566 817.93

Les frais de gestion de fortune se montent à 0.23 % de la part du capital représentative pour la transparence des coûts. La quote-part de transparence des coûts se monte à 100 %.

Placements

Stratégie de placements au 31 décembre 2023	Valeur comptable CHF	Pourcentage %	Stratégie %	Fourchette %
Liquidités	9 855 388.87	4.0	3	0 – 15
Débiteurs, créances	1 977 884.50	0.8	0	0
Obligations en CHF	40 864 750.00	16.7	18	10 – 26
Obligations en devises étrangères non « hedgées »	31 005 192.00	12.6	14	9 – 19
Crédits d'exploitation	20 380.20	0.0	0	0
Actions suisses	18 281 170.00	7.4	8	5 – 11
Actions suisses small & midcaps	4 710 332.00	1.9	2	1 – 3
Actions étrangères	33 037 032.00	13.5	14	9 – 19
Actions étrangères small cap hedged	7 305 352.00	3.0	3	1 – 5
Actions emerging markets	6 192 084.00	2.5	3	1 – 5
Immobilier	87 113 284.00	35.5	35	20 - 45
Placements alternatifs (ILS et SSL)	5 044 244.00	2.1	0	0 - 10
Compte de régularisation actif	9 830.00	0.0	0	0
Total des actifs	245 416 923.57	100.00	100.00	

| Conseil de fondation

Représentants des employeurs

René Schwab, Vize-Präsident
Hannes Messmer
Andreas Wilhelm

Représentants des employés

Bruno Klopfenstein, Präsident
Kaspar Bütikofer, Vertreter unia
Pascal Steiner (bis 30.09.2023)
Françoise Schmid (ab 01.10.2023)

Les membres du Conseil de fondation ont été élus pour la période de mandat actuelle à partir du 1er juillet 2022 jusqu'au 30 juin 2025.

Madame Françoise Schmid a été élue à l'unanimité au 1er octobre 2023 comme remplaçante de Pascal Steiner (changement de caisse de prévoyance).

| Secrétariat

Nous restons volontiers à votre disposition pour répondre à vos questions et pour toutes vos demandes.

Caisse de prévoyance Ramoneur
Erlinsbacherstrasse 20
5000 Aarau
062 552 22 66
pensionskasse@pkkaminfeger.ch

Milena Bachmann, gérante
spécialiste en caisses de prévoyance avec brevet fédéral

I Organisation

Forme juridique et but

La Caisse de prévoyance Ramoneur, avec siège à Aarau, a pour but la mise en œuvre de la prévoyance au sens des prescriptions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de ses dispositions d'application pour assurer les employés, les employeurs et les personnes de condition indépendante dans la profession de ramoneur, le contrôle de combustion ou autres entreprises connexes à la branche du ramonage ainsi que leurs proches et leurs survivants. La CPR fournit des prestations en cas d'invalidité, de décès, de vieillesse et dans le cadre de la propriété du logement, du divorce ainsi que lors de la sortie de la CPR pour changement d'emploi.

Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La CPR est inscrite au Registre numéro AG-0268 et assujettie à la Fondation de surveillance LPP du canton d'Argovie. La CPR est affiliée au fonds de sécurité.

Expert en prévoyance professionnelle

Toptima AG, Aarau, Pascal Renaud

Organe de révision

BDO AG, Aarau, Philipp Mathys

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP du canton d'Argovie, Aarau

Conseiller

Placements : Dr. Stephan Skaanes,
PPCmetrics AG, Zurich

Immeubles : Simon Kretz,
Kretz Architektur, Cham

Risques techniques en matière d'assurance

Les risques de décès et d'invalidité sont entièrement réassurés à la Mobilière, Assurances et Prévoyance.

Glossaire

LPP

Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité.

Taux de couverture

Le taux de couverture LPP se calcule conformément à l'art. 44 OPP 2. Il résulte du rapport entre la fortune disponible et les différents engagements techniques d'assurance de la caisse. Le taux de couverture LPP selon art. 44 OPP 2 est déterminant pour apprécier si des mesures d'assainissement selon la LPP sont à envisager.

Le taux de couverture doit être déterminé par toutes les institutions de prévoyance de la même manière. Une comparabilité approximative du taux de couverture de différentes caisses de prévoyance n'est possible que si celles-ci appliquent, entre autres dans le cadre de l'établissement du bilan, le même taux d'intérêt technique. Celui-ci influence significativement le montant des engagements.

Taux d'intérêt minimal LPP

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) prescrit pour l'assurance obligatoire un taux d'intérêt minimal auquel doivent être rémunérés les avoirs de vieillesse. Le Conseil fédéral fixe chaque année à nouveau le taux d'intérêt minimal.

Performance

Expression pour l'évolution de la valeur (augmentation ou réduction de la valeur) des placements de capital, en tenant compte de la distribution d'excédents.

Taux d'intérêt technique

Avec le taux d'intérêt technique se calcule la valeur actuelle des futurs engagements en matière de rente. Le taux d'intérêt technique résulte de l'appréciation du développement attendu à long terme des rendements de la fortune, de la structure du portefeuille d'assurance ainsi que de la situation financière de la caisse.

Provisions techniques d'assurance

Les provisions servent à couvrir le risque de l'augmentation de l'espérance de vie des rentières et rentiers.

Retrait pour accession à la propriété du logement

Le capital de prévoyance est versé en partie ou en totalité pour l'acquisition ou l'amortissement de l'hypothèque d'un logement à usage personnel. Le retrait entraîne la baisse de l'avoir d'épargne ainsi qu'une réduction des futures prestations de vieillesse.

Capital de prévoyance des assurés actifs

Correspond au total des prestations de sortie qui devraient être versées si tous les assurés quit-taient la caisse le 31 décembre de l'exercice en cours.

Capital de prévoyance rentiers

Capital nécessaire au financement de toutes rentes courantes le 31 décembre de l'exercice en cours.

Retrait de capital (versement du capital vieillesse)

Sur demande de la personne assurée, la rente de vieillesse est versée en totalité ou en partie sous forme de capital vieillesse unique. Le montant de la totalité de l'avoir d'épargne figure sur le certificat de prévoyance.

Avoir de vieillesse obligatoire

L'avoir de vieillesse obligatoire correspond aux prestations minimales prévues selon la loi (LPP). Pour la CP Ramoneur le conseil de fondation fixe chaque année le plafond pour l'avoir de vieillesse obligatoire calculé. Pour l'année 2023 celui-ci s'élève à CHF 375'000.

Avoir de vieillesse surobligatoire

Avoir dépassant les prestations minimales légales.



Pensionskasse Kaminfeger
Caisse de prévoyance Ramoneur
Cassa di previdenza Spazzacamino | www.pkkaminfeger.ch